

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2023 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

**Présents :**

**Présents :**

Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoint, M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. DAGALLIER Frédéric, M. BURDET Thibaut, Mme SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

**Absents excusés :**

M.GIROD Pierre, M. Jean-François DURAFOUR,  
M. Franck BORN qui donne procuration à Mme Muriel MANUEL.

Mme Nathalie RIGHETTI, a été élue secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

Article	Désignation	DM n°1
7751	Recette d'investissement	- 300.00€
70311	Recette d'investissement	+ 300.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 150,00 € à La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 2 abstentions,**

**Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 840,00 € aux conscrits de SAINT MARTIN DU FRESNE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur Eliott VOIRIN, gérant du food truck « LE CAMTAR » à s'installer le vendredi soir de 18h à 22h sur la place de l'Eglise

**Décide** que Monsieur Eliott VOIRIN devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public de 250,00 € par an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**S'engage** à participer aux frais de secrétariat et de location des locaux des médecins généralistes de la maison de santé du Frêne, selon les modalités de calculs et de répartition qui seront précisées lors d'une prochaine séance.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Le Conseil Municipal est informé que :**

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 11 juillet 2023 à 19h.
- L'organisme SEREMA sera chargée de calibrer le Pont Du Moulin.

Séance levée à 21h00

Le Maire,  
**M. Dominique TURC**

